



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N° 2023/170 Du mardi 13 juin 2023 Fixant les conditions et les modalités d'intervention des différents prestataires dans le cadre de l'évènement Ris en Seine

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n°2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT la programmation portée par la ville de Ris-Orangis lors de l'édition 2023 de l'évènement Ris en Seine, les 7, 8 et 9 juillet 2023,

CONSIDÉRANT les contrats de prestation de services passés pour des animations musicales à l'occasion de l'évènement Ris en Seine, les 7, 8 et 9 juillet 2023, avec l'entreprise ZE PROD NEXT DOOR AGENCY et les associations ENJOY THE GROOVE, FLEUR BLEU.E MUSIC, LES ENFANTS DE CANGNULO, LA COMPAGNIE DIVAGUE, RADIANT PRODUCTIONS, RITE'MUSE, BODHRÁN, BONNE HEURE DES ARTS,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER des contrats de prestation de services à l'occasion de l'évènement Ris en Seine, avec :

- l'entreprise ZE PROD NEXT DOOR AGENCY, située 14 rue Léo Lagrange – 91700 SAINTE GENEVIEVE DES BOIS, pour assurer une prestation musicale le vendredi 7 juillet 2023, à 23h00, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 60 minutes,
- l'association FLEUR BLEU.E MUSIC, située 11 rue Sorbier – 75020 PARIS, pour assurer une prestation musicale le samedi 8 juillet 2023, à 16h30, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 45 minutes,
- l'association RADIANT PRODUCTIONS, située 93 rue Gabriel Peri – 95240 CORMEILLES-EN-PARISIS, pour assurer une prestation musicale le samedi 8 juillet 2023, à 18h00, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 45 minutes,
- l'association RITE'MUSE, située au 8 rue de la Gare – 77 170 COUBERT, pour assurer une prestation musicale le samedi 8

2023/

juillet 2023, à 19h00, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 60 minutes,

- l'association LES ENFANTS DE CÂNGNULO, située 1 villa Touraine – 94430 CHENNEVIERES-SUR-MARNE, pour assurer une prestation musicale le samedi 8 juillet 2023, à 19h30, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 60 minutes,
- l'association BONNE HEURE DES ARTS, située 8 rue de la Baignade – 91130 RIS-ORANGIS, pour assurer une prestation musicale le samedi 8 juillet 2023, à 20h00, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 80 minutes,
- l'association ENJOY THE GROOVE, située 23 avenue du petit parc – 94300 VINCENNES, pour assurer une prestation musicale le samedi 8 juillet 2023, à 22h40, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 80 minutes,
- la compagnie DIVAGUE, située 11 rue des tournesols – 39 380 CHAMBLAY, pour assurer une prestation musicale le dimanche 9 juillet 2023, à 17h00, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 60 minutes,
- l'association BODHRÁN, située 18 rue Messenger – 91240 Saint Michel sur Orge, pour assurer une prestation musicale le dimanche 9 juillet 2023, à 20h00, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 60 minutes,

ARTICLE 2 : Les prestataires s'engagent à assurer des animations musicales à l'occasion de l'évènement Ris en Seine et à respecter les obligations réglementaires et fiscales en vigueur.

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes à ces contrats, sont :

- 1 500 € TTC pour une prestation musicale, le vendredi 7 juillet 2023, à 23h00, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 60 minutes, avec l'entreprise ZE PROD NEXT DOOR AGENCY,
- 500 € TTC pour une prestation musicale, le samedi 8 juillet 2023, à 16h30, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 45 minutes, avec l'association FLEUR BLEU.E MUSIC,
- 1 300 € TTC pour une prestation musicale, le samedi 8 juillet 2023, à 18h00, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 45 minutes, avec l'association RADIANT PRODUCTIONS,
- 850 € TTC pour une prestation musicale, musicale le samedi 8 juillet 2023, à 19h00, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 60 minutes, avec l'association RITE'MUSE,
- 1 000 € TTC pour une prestation musicale le samedi 8 juillet 2023, à 19h30, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 60 minutes, avec l'association LES ENFANTS DE CÂNGNULO,
- 900 € TTC pour une prestation musicale, le samedi 8 juillet 2023, à 20h00, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS,

2023/

pour une durée de 80 minutes, avec l'association BONNE HEURE DES ARTS,

- 800 € TTC pour une prestation musicale, le samedi 8 juillet 2023, à 22h40, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 80 minutes, avec l'association ENJOY THE GROOVE,
- 1 330 € TTC pour une prestation de musicale, le dimanche 9 juillet 2023, à 17h00, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 60 minutes, avec la compagnie DIVAGUE,
- 250 € TTC pour une prestation musicale, le dimanche 9 juillet 2023, à 20h00, au Quai de la Borde – 91130 RIS-ORANGIS, pour une durée de 60 minutes, avec l'association BODHRÁN,

Le Maire certifie sous sa responsabilité

Le caractère exécutoire de cet acte :

Transmis en Préfecture le : 06 JUIL. 2023

Publié le : 06 JUIL. 2023

Notifié le :

La présente décision peut faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa notification.

Ces dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours : Sous-fonction 311 article 611- Culturel après certification des services faits et présentations des factures.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont l'ampliation sera adressée

à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

Fait à Ris-Orangis, le 13 juin 2023.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



2023/

